

AVIS AU PUBLIC

Concerne : Règlement communal relatif à la gestion des déchets

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 3 juin 2024, le conseil communal a arrêté un **règlement communal relatif à la gestion des déchets**.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

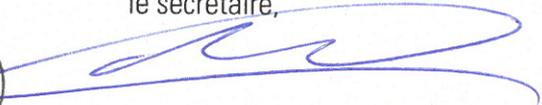
Grosbous, le 16 août 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,

pour le bourgmestre,



le secrétaire,



Date de l'affichage : 23 août 2024